

2023-09/003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire.

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Corine GUIGNON, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Aurélie COURANT, Marie MEYER, Timothée KOENIG, Sandrine BUIRON, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD,

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (pouvoir à Corinne GUIGNON), Pascale AUGUET-OTTAVY (pouvoir à Christiane TANZI), Isabelle DERBES (pouvoir à Sandrine BUIRON), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN) Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Nicolas BAGNIS (pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Christiane TANZI

14 PRESENTS

21 VOTANTS

**AUTORISATION DE LANCEMENT
DE LA PROCEDURE VISANT A RENOUELER LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(DSP) POUR LA GESTION DE LA CRECHE GOERG ET LA
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'OUVERTURE DES PLIS**

Monsieur le Maire expose au conseil ce qui suit.

La commune de Callian a inauguré en 2014 le Château GOERG, bâtisse dédiée à de nombreux services publics, dont une crèche Halte-Garderie.

Par une délibération du 10 septembre 2018, il avait été autorisé à renouveler la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de cette crèche, en optant pour un contrat sous forme d'affermage.

L'Association MAMI 83 avait été retenue comme exploitant de la crèche lors d'une délibération du 13 décembre 2018, pour une durée de 5 ans.

Cette DSP arrivant à échéance le 31/12/2023, il est proposé au conseil de lancer une procédure afin de renouveler cette délégation de service public.

Comme le stipule l'article L. 1411-5 du CGCT, il est nécessaire d'élire une commission d'ouverture des plis qui sera compétente pour arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre et pour exprimer un avis sur ces offres.

Conformément à l'article susmentionné, cette commission se compose :

- Du Maire, Président de droit,
- De 3 membres titulaires élus,
- De 3 membres suppléants élus.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la procédure de renouvellement de DSP en vue de déléguer la gestion de la crèche GOERG ;
- **APPROUVER** le rapport ci-joint présentant les prestations à assurer ;
- **PRECISER** que le conseil sera saisi par Monsieur le Maire du choix de l'entreprise auquel il sera procédé ;
- **PROCEDER** à l'élection de 3 membres titulaires à la commission d'ouverture des plis ;
- **PROCEDER** à l'élection de 3 membres suppléants à la commission d'ouverture des plis.

Le conseil, entendu cet exposé,

VU le CGCT, notamment les articles L 1411-1 à L 1411-18 ;

VU le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 et le décret n°93-1190 du 21 octobre 1993 ;

VU le rapport ci-joint ;

VU l'avis du CTP du 03 juin 2013 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public en vue de déléguer la gestion de la crèche du Château GOERG par affermage,
- **APPROUVE** le rapport présentant les prestations que devra assurer le fermier,
- **PRECISE** que le conseil sera saisi par Monsieur le Maire du choix du délégataire,
- **PROCEDE** à l'élection de 3 membres titulaires à la commission d'ouverture des plis,
- **PROCEDE** à l'élection de 3 membres suppléants à la commission d'ouverture des plis,
- **DIT** en conséquence que la commission d'ouverture des plis sera composée comme suit :

TITULAIRES

- Mme Corine GUIGNON
- Mme Céline PELISSIER
- Mme Christiane TANZI

SUPPLEANTS

- Mme Sandrine BUIRON
- Mme Cécile AUTRAN
- Mme Aurélie COURANT

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance